

SECTEUR

Gouvernement et secteur public

Expérimentée, notre équipe est dotée de solides compétences en matière de négociation et d'une profonde compréhension des priorités des décideurs.



Expertises Connexes

- [Droit des régimes de retraite et des avantages sociaux](#)
- [Droit du commerce international et de l'investissement](#)
- [Droit municipal, aménagement du territoire](#)
- [Fiscalité](#)
- [Immobilier commercial](#)
- [Impartition](#)
- [Litiges en droit des sociétés et en droit commercial](#)
- [Opérations commerciales en matière de technologie](#)
- [Respect de la vie privée et gestion de l'information](#)

Pour entretenir des relations efficaces avec les administrations publiques, il faut une approche et des compétences spécialisées, ce qui emporte la prise en compte stratégique des aspects juridiques et pratiques, une compréhension approfondie des priorités politiques et décisionnelles ainsi que du doigté dans les négociations, qu'on soit d'un côté ou de l'autre de la table.

Les secteurs public et privé doivent œuvrer de pair en vue d'une réussite commune. Qu'il s'agisse de questions de passation de marchés ou de commerce international, de partenariats public-privé (PPP) ou de droit municipal, il faut impérativement pouvoir compter sur des conseillers chevronnés, afin de déterminer la marche à suivre pour atteindre ses objectifs.

Les marchés publics, en particulier, peuvent présenter une variété de défis, pour le secteur tant public que privé. Les exigences juridiques relatives au processus de passation des marchés, dont les appels d'offres et les demandes de propositions, peuvent varier d'un territoire ou d'une administration à l'autre. Pour s'y retrouver dans ce contexte, il faut des conseils d'experts et de la sagacité fondée sur des années d'expérience.

Ce que nous pouvons faire pour vous

Chez Osler, nos avocats se sont taillés une solide réputation dans les conseils aux clients du secteur privé sur les relations avec les administrations publiques et la représentation d'entités publiques faisant affaire avec des entreprises. Notre expérience s'étend sur un vaste éventail de secteurs, de la construction et des infrastructures à l'immobilier commercial, en passant par le respect de la vie privée et la cybersécurité, dans une variété de domaines de pratique tels que le droit municipal, le droit de l'environnement, le règlement des différends, la gestion des risques, le droit commercial et le droit des sociétés.

Nous avons conseillé des organismes publics et privés dans le cadre de litiges complexes et de questions d'application de la réglementation, y compris la gestion des risques pour les organismes de gestion des déchets nucléaires, les actions collectives et les projets d'infrastructure d'envergure. Vous avez ainsi accès à l'équipe multidisciplinaire d'experts dont vous avez besoin pour résoudre vos difficultés et atteindre vos objectifs financiers.

Personnes-ressources



Roger Gillott
Associé, Litiges, Toronto